



BAD 2023 : TOUJOURS

sous le SMIC en entrée de grille !

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI BAASSD 17 JANVIER 2023

COMMISSION
PARITAIRE
PERMANENTE DE
NÉGOCIATION ET
D'INTERPRETATION

Branche Aide
Accompagnement
Soins Services
Domicile

Ordre du jour :

1. Actualité
2. Politique Salariale
3. Suivi Avenant 43
4. Prévoyance
5. Questions Diverses

1. Actualité

Les employeurs nous informent que les hausses de cotisations « accident de travail, mutuelles, prévoyance » vont continuer d'aggraver les problématiques des structures quand les financements ne sont pas au rendez-vous.

Le dispositif activité partielle en lien avec la pandémie prend fin. Les cotisations AGIRC-ARCO seront collectées par l'URSSAF en 2024. Le dispositif chèque-carburant est ouvert jusqu'au 28 février. Les structures ont relayé l'information aux salariés.

L'Avenant 53, (articulation SMIC/avenant 43) a été agréé.

L'expérimentation du CDD unique qui vise à simplifier les démarches en cas d'embauche d'un salarié, qui remplacerait plusieurs salariés absents, est reconduite pour 2 ans. Le secteur de la BAD devrait faire partie du dispositif.

Aucune info pour les salariés dont le contrat est suspendu pour défaut de vaccination.

Les Centres de Soins Infirmiers ont besoin de financements. Ils n'ont bénéficié à ce jour, que d'un abondement correspondant à un seul trimestre de fonctionnement.

Pour FO, l'actualité c'est notre opposition au projet de loi de réforme des retraites. Nous exprimons les positions de FO. Nous soulignons le travail en l'intersyndicale contre ce projet de loi. Nous évoquons les conditions de travail et comme l'ont souligné les employeurs l'impact catastrophique sur la santé des salariés, et de fait, sur le montant des retraites des salariés du secteur.

2. Politique Salariale

La convention collective de la Branche prévoit la négociation de la valeur du point à chaque augmentation du SMIC.

Les employeurs ne font, aujourd'hui, aucune nouvelle proposition. Ils répondent à nos propositions, qu'ils ne savent pas, quel sort est réservé à l'avenant 54-2022 en cours d'agrément (Valeur du point 5.77 € au 1^{er} août 2022). Comme son financement est très incertain, ils attendent !!

FO réclame une valeur du point à 7,044 € et une augmentation de TOUS les coefficients dans chaque filière et catégorie pour éviter le tassement de grille.

Pour notre délégation, il n'est pas question d'ambition, mais de juste rémunération.

Il est inadmissible que les salariés classés en Degré 1, Échelon 1 et 2 sont sous le SMIC pendant 8 ans.

- La CFDT présente à nouveau sa proposition d'**avenant « ECR Inflation »** qui vise à compenser la perte de pouvoir d'achat. Les employeurs sont très intéressés car selon eux c'est une façon d'augmenter les salaires en limitant les coûts. Mais pour l'instant, sans information sur l'agrément de l'Avenant 54-2022, rien qui pourrait avoir un impact financier ne sera négocié.

Pour FO, nous exigeons des moyens à la hauteur des besoins.

Il n'est pas possible d'augmenter les salaires autrement qu'en augmentant la valeur du point et les coefficients.

Nous refusons un Élément complémentaire de rémunération supplémentaire !

- Un **avenant trajet** est sur la table. Nous proposons que disparaisse la notion de demi-journée et que l'intégralité des temps de trajet soit indemnisée. Nous proposons que l'indemnité kilométrique se base sur le barème fiscal. Les employeurs disent ne pas y être favorables. Pour eux, le barème fiscal est très compliqué à mettre en œuvre et il n'est pas forcément plus avantageux pour les petites cylindrées.
- **Avenant contrat-pro** : est mis à la signature. Il vise à sécuriser la rémunération des apprentis.
- **Avenant « remise du planning réalisé »** : les employeurs présentent leur proposition. Le planning réalisé ne sera remis qu'à la demande du salarié et non automatiquement tous les mois, entre-autres.

Notre délégation insiste pour que soit rappelé que la remise du planning, qu'il soit mensuel ou des dimanches/fériés, doit être planifié, les temps de déplacement pour aller le chercher et les kms doivent être rémunérés.

Nous rejetons la notion « planning prévisionnel » que les employeurs introduisent dans cet avenant. Pour nous, elle est un moyen de justifier que les plannings changent sans cesse, que les délais de prévenance ne soient pas respectés et que les salariés soient corvéables à merci. Nous refusons que ces organisations de travail impactent la santé des travailleurs du secteur.

3. Suivi Avenant 43-2020

- Les dernières grilles d'évaluations, celles des Cadres, ont été diffusées.
- Nous rediscutons d'un point de modification concernant la notice d'utilisation des grilles avant qu'elle ne soit diffusée à son tour.
- Les employeurs nous informent que des ARS (Agence Régionale de Santé) ou des Conseils Départementaux ont versé à tort des fonds liés au Ségur de la Santé à certaines structures qui devront les restituer.

4. Prévoyance

Des discussions sont en cours entre la Branche et les assureurs sur le fonctionnement du régime de prévoyance.

Pour la délégation FO, Geneviève DEBILLIERS, Isabelle KNOCKAERT et Isabelle ROUDIL